|  |  |
| --- | --- |
| Lettres contre l’oubli - 1/2 | Août 2020 |
| Des critiques du gouvernement réprimées |
| Inde |
| «Bhima Koregaon 11» (ex «Bhima Koregaon 9») |

|  |
| --- |
| En 2018, dans le cadre de vastes mesures de répression contre les défenseurs des droits humains en Inde, neuf\*\* militantes et militants de premier plan ont été arrêtés. \*\*Sudha Bharadwaj, Shoma Sen, Surendra Gadling, Mahesh Raut, Arun Ferreira, Sudhir Dhawale, Rona Wilson, Vernon Gonsalves et Varavara RaoLa police affirme que ces neuf personnes sont impliquées dans des violences qui ont éclaté entre dalits (opprimés) et nationalistes hindous dans l’état du Maharashtra, au centre de l’Inde.Après leur arrestation, une campagne de diffamation a été lancée contre ces activistes. Le gouvernement prétend qu'il s’agit d’«antinationaux» qui travaillent contre les intérêts du pays. Mais les communautés au sein desquelles ces militants mènent leurs activités sont d’un tout autre avis. Les «neuf de Bhima Koregaon» sont, pour beaucoup, des héros nationaux qui luttent courageusement en faveur des droits des personnes les plus marginalisées en Inde.Le 14 avril 2020, l'Agence nationale d'enquête (NIA) a arrêté et accusé deux autres militants - Gautam Navlakha et Anand Teltumbde - en lien avec leur participation aux émeutes de Bhima-Koregaon.Tout comme le «Bhima Koregaon 9», Gautam Navlakha et Anand Teltumbde sont désormais inculpés en vertu de la loi sur la prévention des activités illicites (UAPA), la loi antiterroriste la plus importante de l'Inde.Amnesty International estime que la poursuite des 11 militants (désormais «Bhima Koregaon 11») est politiquement motivée et vise à réprimer les critiques du gouvernement.Varavara Rao, l'un des militants du BK11, a été testé positif au COVID-19 le 16 juillet. |

|  |
| --- |
| Proposition et revendications en français |
| Veuillez **écrire une lettre courtoise** en anglais, hindi ou français **au Ministre de l’Intérieur**. Exhortez-le à libérer sans délai les 11 militantes et militants. Demandez également d’assurer que les militantes et militants, les défenseures et défenseurs des droits humains, les journalistes, les universitaires et les membres de l'opposition politique puissent exercer pacifiquement leurs droits à la liberté d'expression et d'association. |
|  |
| **🡪** **Formule d’appel** : Dear Home Minister / Monsieur le Ministre,  |
|  |
| **🡪** Vous trouverez un **modèle de lettre** en français à la **page 3**. |

**🡪** Un **modèle de lettre en anglais** est à disposition **sur notre site web** : <https://www.amnesty.ch/fr/participer/ecrire-des-lettres/lettres-contre-l-oubli/docs>

|  |  |
| --- | --- |
| Lettre courtoise AU | Copie À |
| MINISTRE DE L’INTÉRIEUR:Home Minister Amit ShahMinistry of Home AffairsNorth BlockNew Delhi - 110001India | Ambassade de la République de l’IndeKirchenfeldstrasse 283005 BerneFax: 031 351 15 57E-mail: hoc.berne@mea.gov.in |

|  |  |
| --- | --- |
| Lettres contre l’oubli -2/2 | Août 2020 |
| Détenus arbitrairement et dans des conditions inhumaines |
| Mozambique |
| 16 personnes réfugiées et demandeuses d’asile détenues arbitrairement au Mozambique |

|  |
| --- |
| Le 17 janvier 2019, des agents de police et de l’immigration ont arbitrairement placé en détention 16 personnes réfugiées et demandeuses d’asile à Maratane, le plus grand camp de réfugié•e•s du Mozambique. Deux jours plus tard, elles ont été transférées de la province de Nampula à un poste de police de Pemba, dans la province de Cabo Delgado. Près d’un an et six mois plus tard, ces 11 personnes réfugiées et cinq personnes demandeuses d’asile (14 hommes et une femme de la République démocratique du Congo et un homme originaire d’Éthiopie) n’ont été informées ni du motif de leur arrestation, ni d’éventuelles poursuites engagées à leur encontre.Ces 16 personnes sont détenues dans des conditions inhumaines. Leur cellule n’a pas de toilettes et elles ont dû creuser plusieurs trous dans la cour du poste de police pour y faire leurs besoins. Elles boivent l’eau jaunâtre du lavabo de la cellule et n’ont pas reçu de nourriture digne de ce nom. Elles n’ont pas de matelas et doivent dormir à même le sol, sur du papier. Chacune de ces 16 personnes a de la famille qui vit au camp de Maratane, dans la province de Nampula, mais elle ne dispose pas des moyens financiers nécessaires pour faire le trajet jusqu’à Pemba et rendre visite aux personnes détenues. De plus, compte tenu des violentes attaques armées qui ont actuellement lieu dans la province de Cabo Delgado, rejoindre Pemba par la route peut être très risqué. Par conséquent, ces 16 détenus n’ont pas vu leur famille depuis leur arrestation en janvier 2019.Leur détention arbitraire prolongée dans le contexte actuel de la pandémie de COVID-19 représente une grave menace supplémentaire pour le droit à la santé. Les autorités carcérales n’ont mis en place aucune mesure pour éviter la propagation du COVID-19 au troisième poste de police de Pemba.Amnesty International est très préoccupée par l’incapacité du gouvernement mozambicain à répondre à toutes les demandes concernant cette affaire, y compris les communiqués officiels de l’organisation, malgré des rencontres entre des représentants du gouvernement et des membres du personnel du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l’homme et du Conseil des droits de l’homme des Nations unies basés à Maputo. Le 7 mai 2020, dans le cadre de sa 87e session, le Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire a émis un avis (en attente de publication) concernant la détention arbitraire de ces 16 personnes réfugiées et demandeuses d’asile. Il y a souligné l’absence de réponse de la part du gouvernement à la requête du Groupe de travail envoyée le 27 septembre 2019.Le gouvernement mozambicain est sensible à la pression de l’opinion publique, et il est donc crucial de mettre cette affaire en lumière pour garantir la libération inconditionnelle des 16 personnes réfugiées et demandeuses d’asile, car leur détention est arbitraire et contraire aux normes juridiques nationales et internationales. Cette stratégie a déjà fonctionné pour des affaires sur lesquelles Amnesty International travaillait au Mozambique, elle a permis par exemple la libération du journaliste Amade Abubacar. |

|  |
| --- |
| Proposition et revendications en français |
| Veuillez **écrire une lettre courtoise** en portugais, anglais ou français **à la Ministre de la Justice** et demandez-lui de prendre des dispositions pour que ces 16 personnes réfugiées et demandeuses d’asile soient libérées dans les meilleurs délais, de leur permettre de retourner en toute sécurité dans le camp de Maratane, dans la province de Nampula, et de leur accorder des compensations et réparations en conséquence.Demandez-lui également de veiller à ce qu’aucune personne ne soit contrainte à «demander» son rapatriement ou ne soit expulsée vers son pays d’origine ni vers tout autre pays dans lequel elle courrait un risque réel de subir de graves violations de ses droits fondamentaux, conformément aux obligations internationales du Mozambique en matière de droits humains. |
|  |
| **🡪** **Formule d’appel** : Dear Minister / Madame la Ministre, |
|  |
| **🡪** Vous trouverez un **modèle de lettre** en français à la **page 4**. |

**🡪** Un **modèle de lettre en anglais** est à disposition **sur notre site web** : <https://www.amnesty.ch/fr/participer/ecrire-des-lettres/lettres-contre-l-oubli/docs>

|  |  |
| --- | --- |
| Lettre courtoise À | Copie À |
| Ministre de la Justice / Ministra de JustiçaHelena KidaAv. Olof Palme 46/48MaputoMozambiqueE-mail: mjcr@mjcr.gov.mz  | Ministre de l’Intérieur / Ministro da Administração InternaJaime Basílio MonteiroAv. Olof Palme 46/48, Maputo, MozambiqueE-mail: departamentocomunicacao2016@gmail.com ; adimoamb@yahoo.com.br  |
| Ambassade de la République du MozambiqueChemin Louis-Dunant 17, 2ème étage, 1202 GenèveE-mail: mission.mozambique@bluewin.ch  |

Expéditeur:

Home Minister Amit Shah

Ministry of Home Affairs

North Block

New Delhi - 110001

India

 Lieu et date :

Concerne : «Bhima Koregaon 11»

Monsieur le Ministre,

C’est avec une grande inquiétude que j’observe la situation des onze militantes et militants connus sous le nom de «Bhima Koregaon 11» - Sudha Bharadwaj, Shoma Sen, Surendra Gadling, Mahesh Raut, Arun Ferreira, Sudhir Dhawale, Rona Wilson, Vernon Gonsalves, Varavara Rao, Anand Teltumbde et Gautam Navlakha. Ils n'ont été arrêtés pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression.

J’engage votre gouvernement à les libérer immédiatement.

De plus, je vous demande d’assurer que les militantes et militants, les défenseures et défenseurs des droits humains, les journalistes, les universitaires et les membres de l'opposition politique puissent exercer pacifiquement leurs droits à la liberté d'expression et d'association.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l’expression de ma haute considération.

**Copie:**

Ambassade de la République de l’Inde, Kirchenfeldstrasse 28, 3005 Berne

Fax: 031 351 15 57 / E-mail: hoc.berne@mea.gov.in

Expéditeur:

Ministre de la Justice / Ministra de Justiça

Helena Kida
Av. Olof Palme 46/48
Maputo
Mozambique

 Lieu et date :

Concerne : 16 personnes réfugiées et demandeuses d’asile détenues

Madame la Ministre,

Permettez-moi d’attirer votre attention sur le sort de 16 réfugiés et demandeurs d'asile qui ont été arrêtés dans le camp de réfugiés de Maratane dans la province de Nampula début 2019.

Ces 16 personnes sont détenues dans des conditions inhumaines, sans toilettes, sans matelas, sans nourriture digne de ce nom etc. Leur détention arbitraire prolongée dans le contexte actuel de la pandémie de COVID-19 représente une grave menace supplémentaire pour le droit à la santé de ces 16 personnes réfugiées et demandeuses d’asile.

Cette situation me préoccupe beaucoup, et je vous demande, Madame la Ministre, de prendre des dispositions pour que ces 16 personnes réfugiées et demandeuses d’asile soient libérées dans les meilleurs délais, de leur permettre de retourner en toute sécurité dans le camp de Maratane, dans la province de Nampula, et de leur accorder des compensations et réparations en conséquence.

De plus, je vous demande de veiller à ce qu’aucune personne ne soit contrainte à «demander» son rapatriement ou ne soit expulsée vers son pays d’origine ni vers tout autre pays dans lequel elle courrait un risque réel de subir de graves violations de ses droits fondamentaux, conformément aux obligations internationales du Mozambique en matière de droits humains.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l’expression de ma haute considération.

**Copie:**

Ministre de l’Intérieur, Jaime Basílio Monteiro, Av. Olof Palme 46/48, Maputo, Mozambique
E-mail: departamentocomunicacao2016@gmail.com ; adimoamb@yahoo.com.br

Ambassade de la République du Mozambique, Chemin Louis-Dunant 17, 2ème étage, 1202 Genève
E-mail: mission.mozambique@bluewin.ch